



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/L.823
11 décembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

Dix-huitième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 63 de l'ordre du jour

RAPPORTS DE VERIFICATION DES COMPTES CONCERNANT LES DEPENSES
EFFECTUEES PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) Affectations de fonds et allocations d'urgence sur le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique;
- b) Affectations et allocations de crédits du Fonds spécial.

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Raouf BCUDJAKDJI (Algérie)

1. A ses 1050ème et 1051ème séances, les 2 et 3 décembre 1963, la Cinquième Commission a examiné le point 62 de l'ordre du jour; elle était saisie de deux notes (A/5581 et A/5582) par lesquelles le Secrétaire général transmettait les rapports de vérification des comptes concernant, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1962, les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre du Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique, et l'utilisation par les institutions spécialisées, agissant en tant qu'agents chargés de l'exécution, des crédits affectés par le Fonds spécial.
2. La Commission était également saisie des rapports y relatifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5626 et A/5627).
3. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a souligné que le total du solde disponible en banque et des placements s'élevait à 125,8 millions de dollars dans le cas du Fonds spécial et à 25,2 millions de dollars dans le cas du Programme élargi d'assistance technique, soit au total

151 millions de dollars, déposés ou placés principalement en Amérique du Nord et en Europe. Il était regrettable que le produit des contributions des gouvernements fût ainsi bloqué au lieu de servir directement à des activités concrètes - intéressant, par exemple, l'industrialisation - dans l'intérêt des pays en voie de développement. D'autre part, le niveau très élevé des dépenses d'administration relatives à ces programmes inquiétait profondément la délégation soviétique. Si ces dépenses diminuaient, au lieu d'augmenter sans cesse, les pays bénéficiaires recevraient un plus grand nombre de bourses, plus d'experts et plus de matériel.

4. Le représentant du Secrétaire général a reconnu qu'il existait d'importants soldes disponibles susceptibles d'être placés à court terme. La raison en était que les crédits affectés à certains programmes ou projets dont l'exécution s'étalait sur plusieurs années n'étaient pas utilisés immédiatement dans leur totalité. La politique du Secrétariat en la matière s'inspirait de trois considérations principales : tout d'abord, le Secrétaire général estimait que les sommes placées devaient l'être dans des conditions de sécurité absolue; ensuite, les liquidités devaient être maintenues à un niveau approprié; finalement, on recherchait, en ce qui concernait les placements, les conditions de rendement optimum. A la suite d'échanges de vues qui avaient eu lieu récemment au Conseil d'administration du Fonds spécial, il avait été décidé d'affecter une plus grande partie des sommes disponibles pour les placements à des prêts de développement aux pays peu développés, notamment à un certain nombre de pays d'Amérique latine et à plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, par l'intermédiaire de la Banque inter-américaine de développement ou de la Banque internationale.

Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

I

L'Assemblée générale

Prend acte des rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre du Compte spécial de l'assistance technique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1962 (A/5581), et des observations que le Comité

consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son vingt-neuvième rapport à l'Assemblée générale (dix-huitième session) (A/5626).

II

L'Assemblée générale

Prend acte des rapports de vérification des comptes concernant l'utilisation par les institutions spécialisées, agissant en tant qu'agents chargés de l'exécution, des crédits affectés par le Fonds spécial, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1962 (A/5582), et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son trentième rapport à l'Assemblée générale (dix-huitième session) (A/5627).
